



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 6 juin 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 18  
Date affichage : 29 mai 2019  
Date de convocation : 29 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf et le six du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CHEVANCHE, M. RAPUZZI et M. ROSSI, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à C. BURLE, A. MAUNIER et L. NOZZI; Mme CIFRATI et Mme MERY, excusées, n'ont pas donné procuration. Madame MARGOGNE Frédérique a été élue secrétaire.

### N°2019/31 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après délibération à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'accorder aux associations les subventions suivantes :

AMICALE FORESTIERS SAPEURS	180
AMICALE SAPEURS POMPIERS	180
JEUNES SAPEURS POMPIERS	500
ANCIENS COMBATTANTS	200
AGNOR	100
ATELIER MUSICAL	5 500
BOULE PEYNIERENNE	4 000
FOYER RURAL	1 800
L'ESTELLO DI VENTS	180
LITTERALIS	400
OLYMPIQUE PEYNIER	1 500
PEYNIER FETES	22 000
PEYNIER ATHLETIC CLUB	1 700
SOCIETE DE CHASSE	600
SOUVENIR FRANCAIS	150
RACATTI	300
UPEP	400
DANSE A L'INFINI	500
SECOURS CATHOLIQUE	200
DOREMI	300
TENNIS CLUB	5 000
ATELIER STE VICTOIRE	400
ARC IMAGE	100
LES AMIS DES ORATOIRES	100
LES F.A.D.A.S	1 200
LES HARMOS DE LA GARENNE	1 000
KER SONN	200
LES ARCHERS DU VERDALAI	500
CITE CAP	600
LEI TRES PIGNO	700
CULTURE ART ET CREATION	300
MARSEILLE JAZZ DES CINQ CONTINENTS	2 400

**PRECISE** que ces dépenses seront imputées au compte 6574 du budget communal.



Pour Copie Conforme,  
le 11 juin 2019  
Le Maire, Christian BURLE  
Le Maire de Peynier  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 6 juin 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date affichage : 29 mai 2019  
Date de convocation : 29 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf et le six du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CHEVANCHE, M. RAPUZZI et M. ROSSI, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à C. BURLE, A. MAUNIER et L. NOZZI; Mme CIFRATI, excusée, n'ayant pas donné procuration. Madame MARGOGNE Frédérique a été élue secrétaire.

### N°2019/32 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADE – M. GAZEL J-M -

Monsieur le Maire,

expose au Conseil Municipal qu'une demande de subvention pour ravalement de façade a été déposée par Mr GAZEL Jean-Marie, pour les travaux de réfection de la façade de son immeuble situé 10 rue de Provence à Peynier. Le devis présenté s'élève à 7 539,18 € HT pour 160 m2 environ de façade à rénover. Il est donc proposé d'accorder à Mr GAZEL une aide de 15€ par m2 (plafonnée à 1 000€) soit 1 000 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après délibération à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'accorder à Mr GAZEL Jean-Marie une subvention d'un montant de 1 000 € pour la réfection de la façade de son habitation sise 10 rue de Provence.

**PRECISE** que cette aide sera versée au bénéficiaire sur présentation de la facture acquittée et d'un RIB.

Pour Copie Conforme,  
le 11 juin 2019

Le Maire,





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER Séance du 6 juin 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date affichage : 29 mai 2019  
Date de convocation : 29 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf et le six du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CHEVANCHE, M. RAPUZZI et M. ROSSI, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à C. BURLE, A. MAUNIER et L. NOZZI; Mme CIFRATI, excusée, n'ayant pas donné procuration. Madame MARGOGNE Frédérique a été élue secrétaire.

## N°2019/33 : CONVENTION AVEC LE SMED 13 POUR L'INTEGRATION DES OUVRAGES ELECTRIQUES ET DE COMMUNICATION SUR DIVERSES RUES DU VILLAGE

### Monsieur le maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre des travaux de réfection des réseaux sur diverses rues du village (rues des Ecoles, Longue et Bergers, avenues de la Garenne, de la Badarusse et St Eloi), la commune est amenée à conventionner avec le SMED 13 afin de réaliser l'intégration des ouvrages de distribution électrique et des réseaux de communication dans l'environnement. Les deux conventions de financement proposées définissent les modalités administratives et financières relatives à ces opérations d'esthétique et prévoient :

- Pour les réseaux électriques : un montant maximum de travaux de 159 229 € HT avec 48 000 € de participation du SMED soit un autofinancement pour la commune d'un montant de 111 229 € HT.
- Pour les réseaux de communication : un montant maximum de travaux à la charge de la commune de 21 550 € HT

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** les conventions établies par le SMED 13 qui ont pour objet de définir les modalités administratives et financières relatives aux opérations d'esthétique suivantes :

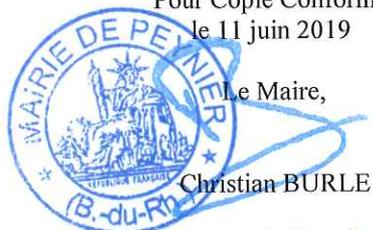
- « Intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique des avenues Garenne et Badarusse ainsi que des rues Longue, Ecoles, St Eloi et Bergers ».
- « Intégration des réseaux de communications électroniques dans l'environnement des avenues Garenne et Badarusse ainsi que des rues Longue, Ecoles, St Eloi et Bergers ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Pour Copie Conforme,  
le 11 juin 2019

Le Maire,

Christian BURLE



Le Maire de Peynier  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 6 juin 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date affichage : 29 mai 2019  
Date de convocation : 29 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf et le six du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CHEVANCHE, M. RAPUZZI et M. ROSSI, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à C. BURLE, A. MAUNIER et L. NOZZI; Mme CIFRATI, excusée, n'ayant pas donné procuration. Madame MARGOGNE Frédérique a été élue secrétaire.

### N°2019/34 : PROJET URBAIN PARTENARIAL - PUP SAINTE-CROIX – CONVENTION SOL INVEST

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole Aix - Marseille – Provence, est compétente en matière de PLU et à ce titre, habilitée également à conclure des conventions de PUP.

Par délibération du 22 mars 2018, le Conseil de la Métropole a approuvé la poursuite par les communes de la mise en œuvre des PUP dont les périmètres et les conventions ont été approuvés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

C'est le cas du PUP Sainte-Croix qui a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2015. Puis par délibération du 28 juin 2017, le Conseil Municipal a modifié le périmètre en intégrant le nouveau zonage issu du PLU approuvé le 21 mars 2017.

Une 1<sup>ère</sup> phase de travaux du PUP a été réalisée en 2016 / 2017 consistant en l'aménagement du chemin du Bouquet avec l'ensemble des réseaux.

Une 2<sup>ème</sup> phase de travaux, relevant de la compétence de la Commune, doit être réalisée en 2019 / 2020.

La Société SOL Invest, propriétaire des parcelles cadastrées section AE n°40 et n°143, représentant 3 120 m<sup>2</sup>, souhaite procéder au découpage de cette propriété en créant 3 lots à bâtir en plus d'un lot bâti supportant la maison d'habitation existante.

Pour cela, la Société a présenté une demande de permis d'aménager par laquelle elle prend en charge la voirie et les réseaux sur ses parcelles, qu'elle raccordera sur le chemin du Bouquet déjà aménagé dans le cadre du PUP.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la convention tripartite de PUP à passer entre la Commune, la Société SOL Invest et la Métropole. Cette dernière examinera cette convention en octobre prochain.

Cette convention sera annexée à chacune des demandes de permis de construire sur les parcelles. Elle sera contre signée par les acquéreurs des lots au moment de la signature des actes.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, entendu l'exposé du Maire, à la majorité des membres présents 15 voix « Pour » et 4 « abstentions » (L. NOZZI, H. GREFFE, MI. FERNANDEZ et R. ROSSI)

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 332-11-3, L 332-11-4 et R332-25-1 à 3,
- La délibération n°URB 012-3646/18C/CM du Conseil de la Métropole du 22 mars 2018 portant la poursuite des opérations engagées par les communes dans le cadre de Projets Urbain Partenarial,

**Délibère :**

- **Approuve** la convention de Projet Urbain Partenarial PUP tripartite à signer avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Société SOL Invest, dans le cadre de l'équipement du quartier Sainte-Croix, prévoyant le versement d'une participation à la Commune de **52 500 €**, calculée selon les modalités de la convention,
- **Autorise** le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents y afférents,



Pour Copie Conforme,  
le 11 juin 2019 Le Maire,  
\*Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 6 juin 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date d'affichage : 29 mai 2019  
Date de convocation : 29 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf et le six du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CHEVANCHE, M. RAPUZZI et M. ROSSI, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à C. BURLE, A. MAUNIER et L. NOZZI; Mme CIFRATI, excusée, n'ayant pas donné procuration. Madame MARGOGNE Frédérique a été élue secrétaire.

### N°2019/35 : PROJET URBAIN PARTENARIAL - PUP SAINTE-CROIX – CONVENTION MODESTI JEROME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole Aix - Marseille – Provence, est compétente en matière de PLU et à ce titre, habilitée également à conclure des conventions de PUP.

Par délibération du 22 mars 2018, le Conseil de la Métropole a approuvé la poursuite par les communes de la mise en œuvre des PUP dont les périmètres et les conventions ont été approuvés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

C'est le cas du PUP Sainte-Croix qui a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2015. Puis par délibération du 28 juin 2017, le Conseil Municipal a modifié le périmètre en intégrant le nouveau zonage issu du PLU approuvé le 21 mars 2017.

Une 1<sup>ère</sup> phase de travaux du PUP a été réalisée en 2016 / 2017 consistant en l'aménagement du chemin du Bouquet avec l'ensemble des réseaux.

Une 2<sup>ème</sup> phase de travaux, relevant de la compétence de la Commune, doit être réalisée en 2019 / 2020.

Monsieur Jérôme MODESTI, propriétaire de la parcelle cadastrée section AE n°387, représentant 1 048 m<sup>2</sup>, sur laquelle est édifée sa maison d'habitation, souhaite réaliser une nouvelle construction créant 46 m<sup>2</sup> de sdp supplémentaires comme le permet le PLU.

Cette construction se raccordera sur le chemin du Bouquet, déjà aménagé dans le cadre du PUP.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la convention tripartite de PUP à passer entre la Commune, Mr Jérôme MODESTI et la Métropole. Cette dernière examinera cette convention en octobre prochain.

Cette convention sera annexée à chacune des demandes de permis de construire sur les parcelles. Elle sera contre signée par les acquéreurs des lots au moment de la signature des actes.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, entendu l'exposé du Maire,

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 332-11-3, L 332-11-4 et R332-25-1 à 3,
- La délibération n°URB 012-3646/18C/CM du Conseil de la Métropole du 22 mars 2018 portant la poursuite des opérations engagées par les communes dans le cadre de Projets Urbain Partenarial,

**Délibère à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve** la convention de Projet Urbain Partenarial PUP tripartite à signer avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Société SOL Invest, dans le cadre de l'équipement du quartier Sainte-Croix, prévoyant le versement d'une participation à la Commune de **5 750 €** calculée selon les modalités de la convention : 46 m<sup>2</sup> sdp x 125 € / m<sup>2</sup> sdp.
- **Autorise** le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents y afférents,

Pour Copie Conforme,  
le 11 juin 2019

Le Maire,

Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER Séance du 6 juin 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 20  
Date affichage : 29 mai 2019  
Date de convocation : 29 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf et le six du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CHEVANCHE, M. RAPUZZI et M. ROSSI, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à C. BURLE, A. MAUNIER et L. NOZZI; Mme CIFRATI, excusée, n'ayant pas donné procuration (Arrivée de Mme CIFRATI en cours de séance). Madame MARGOGNE Frédérique a été élue secrétaire.

## N°2019/36 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 – TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ROUTIERE SECTEUR DE LA CORNEIRELLE

Monsieur le Maire,  
informe l'Assemblée que suite à l'accident de la circulation survenu récemment au niveau de la Corneirelle, sur la Départementale 6 et qui a coûté la vie à un administré, la commune a décidé d'agir dans la mesure de ses compétences pour sécuriser au maximum ce secteur accidentogène. Un devis destiné à mettre en place un éclairage routier performant a été établi dont le montant s'élève à 38 288 € HT. Une aide départementale au titre des travaux de sécurité routière, financés au taux de 80%, peut être sollicitée.

Par ailleurs, la commune a saisi le Département afin que d'autres aménagements soient réalisés sur cette départementale au niveau du carrefour de la Corneirelle qui sont eux de la compétence propre du CD 13 et qui permettraient de renforcer la sécurité des piétons très nombreux sur ce secteur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après délibération à l'unanimité des membres présents,

**EST D'ACCORD** pour réaliser en urgence des travaux de mise en sécurité routière en bordure de la RD 6, sur le secteur accidentogène de la Corneirelle dont le montant s'élève à la somme de 38 288 € HT.

**SOLLICITE** une subvention auprès du CG 13 au titre de la mise en sécurité routière 2019, au taux de 80%, pour financer cette opération.

**PRECISE** que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant des travaux HT	38 288,00 €	Subvention CD 13 80%	30 630,00 €
		Autofinancement commune 20 %	7 658,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 288,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 288,00 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces travaux et à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,  
le 11 juin 2019

Le Maire,

Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER Séance du 6 juin 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date affichage : 29 mai 2019  
Date de convocation : 29 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf et le six du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raymond Mallet, Adjoint au Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CHEVANCHE, M. RAPUZZI et M. ROSSI, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à C. BURLE, A. MAUNIER et L. NOZZI; Mme CIFRATI, excusée, n'ayant pas donné procuration (Arrivée de Mme CIFRATI en cours de séance). Madame MARGOGNE Frédérique a été élue secrétaire.

## N°2019/37 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Monsieur le Maire quitte la séance et sort de la salle. Il ne participe ni à la présentation du Compte Administratif 2018 ni à son vote.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

délibérant sur le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2018, dressé par Monsieur Christian BURLE, Maire, après s'être fait présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	6 529 543,48	3 814 867,59	10 344 411,07
Dépenses	5 617 925,39	3 781 247,75	9 399 173,14
Résultat de l'Exercice	+ 911 618,09	+ 33 619,84	+ 945 237,93
Résultat reporté	- 1 206 924,70	+ 906 354,95	- 300 569,75
Résultat Cumulé	- 295 306,61	+ 939 974,79	+ 644 668,18

2°) Vote le présent Compte Administratif 2018 après délibération à l'unanimité des membres présents,

*La présente délibération annule et remplace la délibération n°2019/19 du 9 avril 2019.*

Pour Copie Conforme,  
le 11 juin 2019



Le premier Adjoint, Président de Séance :

Raymond MALLET

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER Séance du 6 juin 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 20  
Date affichage : 29 mai 2019  
Date de convocation : 29 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf et le six du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CHEVANCHE, M. RAPUZZI et M. ROSSI, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à C. BURLE, A. MAUNIER et L. NOZZI; Mme CIFRATI, excusée, n'ayant pas donné procuration (Arrivée de Mme CIFRATI en cours de séance). Madame MARGOGNE Frédérique a été élue secrétaire.

## N°2019/38 : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETAIRE 2018 AU BUDGET 2019 – DELIBERATION COMPLETIVE A LA DELIBERATION N°2019/20 DU 9 AVRIL 2019

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu le Compte Administratif 2018 de la Commune, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant :

- que le Compte Administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 906 354,95 €.
- que la section d'investissement, après correction des restes à réaliser, présente un déficit total de 252 422,60 €.

Après délibération à l'unanimité des membres présents,

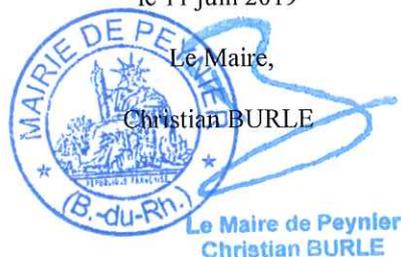
### DECIDE :

**DE PROCEDER** à l'affectation complémentaire du résultat positif de fonctionnement au déficit d'investissement à hauteur de 36 439,14 €.

Pour Copie Conforme,  
le 11 juin 2019

Le Maire,

Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 6 juin 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 20  
Date affichage : 29 mai 2019  
Date de convocation : 29 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf et le six du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CHEVANCHE, M. RAPUZZI et M. ROSSI, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à C. BURLE, A. MAUNIER et L. NOZZI; Mme CIFRATI, excusée, n'ayant pas donné procuration (Arrivée de Mme CIFRATI en cours de séance). Madame MARGOGNE Frédérique a été élue secrétaire.

### N°2019/39 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

**LE CONSEIL MUNICIPAL**,  
après délibération à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la décision budgétaire suivante :

#### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
C/61 558	+ 3 208	C/74751	+ 3 208
C/022	- 3 000	<b>002</b>	<b>+ 363 083,66</b>
C/678 (3000 + 363 083,66)	+ 366 083,66		
<b>TOTAL</b>	<b>366 291,66</b>	<b>TOTAL</b>	<b>366 291,66</b>

#### Investissement

Dépenses		Recettes	
2183-85	- 126 346	<b>1068</b>	<b>+ 36 439,14</b>
2183-102	+ 126 346		
21312-126	- 300 000	458261 PUP Ste Anne AEP	+ 96 572
21312-120	+ 300 000	458262 PUP Ste Anne EU	+ 198 264
10226	+ 913	458263 PUP Ste Anne EP	+ 258 549
020	- 913	458264 PUP Ste Anne DECI	+ 8 284
<b>001</b>	<b>+ 36 439,14</b>		
458161 PUP Ste Anne AEP	+ 96 572		
458162 PUP Ste Anne EU	+ 198 264		
458163 PUP Ste Anne EP	+ 258 549		
458164 PUP Ste Anne DECI	+ 8 284		
<b>TOTAL</b>	<b>598 108,14</b>	<b>TOTAL</b>	<b>598 108,14</b>

Pour Copie Conforme,  
le 11 juin 2019

Le Maire,

Christian BURLE



Le Maire de Peynier  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 6 juin 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 20  
Date affichage : 29 mai 2019  
Date de convocation : 29 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf et le six du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CHEVANCHE, M. RAPUZZI et M. ROSSI, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à C. BURLE, A. MAUNIER et L. NOZZI; Mme CIFRATI, excusée, n'ayant pas donné procuration (Arrivée de Mme CIFRATI en cours de séance). Madame MARGOGNE Frédérique a été élue secrétaire.

## N°2019/40 : RECRUTEMENT DE JEUNES CONTRACTUELS POUR LES EMPLOIS SAISONNIERS

### LE CONSEIL MUNICIPAL ;

- Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2° ;
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités à savoir pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux ainsi qu'aux services administratifs ;

après délibération à l'unanimité des membres présents,

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** Le recrutement de jeunes agents contractuels (saisonniers non titulaires) dans le grade d'Adjoint technique territorial et dans le grade d'Adjoint administratif territorial, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour la période allant du 15 juin 2019 au 31 août 2019 inclus.

**ARTICLE 2 :** Ces agents assureront des fonctions d'Adjoint technique ou Adjoint administratif, à temps non complet, à raison de 10, 14, 28 ou 30 heures par semaine, selon les nécessités et les besoins des services.

**ARTICLE 3 :** La rémunération de ces agents non titulaires sera calculée par référence à l'indice brut 348 et à l'indice majoré 326 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

Pour Copie Conforme,  
le 11 juin 2019

Le Maire,

Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 6 juin 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 20  
Date affichage : 29 mai 2019  
Date de convocation : 29 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf et le six du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CHEVANCHE, M. RAPUZZI et M. ROSSI, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à C. BURLE, A. MAUNIER et L. NOZZI; Mme CIFRATI, excusée, n'ayant pas donné procuration (Arrivée de Mme CIFRATI en cours de séance). Madame MARGOGNE Frédérique a été élue secrétaire.

## N°2019/41 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION – OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT DES PROPRIETAIRES – 2019 -

Monsieur le Maire,

expose au Conseil Municipal que l'office National des Forêts a proposé à la commune de mener pour la troisième année consécutive une assistance technique à la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) sur l'ensemble du territoire communal. La nouvelle campagne consisterait préalablement à une analyse foncière du secteur retenu à savoir (les Michels, Garenne, La Blaque et Pourrachon), prises de contact et information auprès des propriétaires concernés par les OLD, réception avec les propriétaires des travaux réalisés et bilan de l'opération. Le coût de cette mission s'élève à 20 000 € HT. La commune peut bénéficier de l'aide financière de la Région, dans le cadre de la prévention des incendies de forêt.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**,  
après délibération à l'unanimité des membres présents,

**EST D'ACCORD** pour confier à l'ONF une nouvelle mission d'assistance technique à la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) sur de nouveaux secteurs de la Commune, pour un coût total de 20 000 € HT.

**SOLLICITE** auprès de la Région une aide financière au taux de 50% pour l'assistance technique à la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) sur l'ensemble du territoire de la Commune de Peynier.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la régularisation de cette affaire.

Pour Copie Conforme,  
le 11 juin 2019

Le Maire,

Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 6 juin 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 20  
Date affichage : 29 mai 2019  
Date de convocation : 29 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf et le six du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CHEVANCHE, M. RAPUZZI et M. ROSSI, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à C. BURLE, A. MAUNIER et L. NOZZI; Mme CIFRATI, excusée, n'ayant pas donné procuration (Arrivée de Mme CIFRATI en cours de séance). Madame MARGOGNE Frédérique a été élue secrétaire.

## N°2019/42 : MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DE L'ONF

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
à l'unanimité des membres présents,

**REAFFIRME** son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal **SOUTIENT** les personnels de l'Office National des Forêts et **DEMANDE** au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

Pour Copie Conforme,  
le 11 juin 2019

Le Maire,

Christian BURLE



Le Maire de Peynier  
Christian BURLE